

Zeitschrift: Schriftenreihe = Collection / Forum Helveticum
Herausgeber: Forum Helveticum
Band: 16 (2007)

Artikel: Note de synthèse sous l'angle de la politique migratoire
Autor: Grossen, Dieter
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-833168>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOTE DE SYNTHÈSE SOUS L'ANGLE DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE

Dieter Grossen

1. L'espace de l'Union Européenne (UE) et de l'Association européenne de libre échange (AELE) restera le débouché le plus important des entreprises suisses; les nouveaux Etats membres de l'UE, qui sont des marchés en forte expansion, présentent un potentiel considérable.

Le marché de l'UE demeurera à l'avenir très intéressant pour l'économie suisse. Il offre de nombreuses opportunités de croissance. En particulier, les nouveaux Etats membres connaissent un *taux de croissance bien plus élevé que la Suisse*; ils ont un grand retard à rattraper et se caractérisent par une forte demande. Il en va de même pour les deux récents membres de l'UE, la Roumanie et la Bulgarie. Pour profiter de ce potentiel, les entreprises suisses doivent jouir des *mêmes conditions de départ* que les entreprises européennes sur le marché intérieur de l'UE. Cela inclut notamment la possibilité de détacher des travailleurs suisses dans ces pays, sans complications administratives, dans le cadre de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes.

Pour que la Suisse puisse *conserver sa qualité de pays de production* et attirer des implantations de nouvelles entreprises, il est important que ses milieux économiques puissent recruter dans l'espace communautaire les travailleurs qui font défaut sur son marché de l'emploi et que le transfert de cadres suisses vers les Etats de l'UE puisse se faire facilement. Ces facteurs sont décisifs notamment au vu de la concurrence internationale dans la recherche de main-d'œuvre hautement qualifiée.

2. Alors que de plus en plus de ressortissants de l'UE viennent travailler en Suisse, on constate une augmentation de la proportion d'étrangers hautement qualifiés par rapport à la population résidente étrangère. Cette évolution répond aux besoins de l'économie et aux objectifs de la politique migratoire du Conseil fédéral.

Trois ans et demi après sa mise en application, la libre circulation des personnes a rempli nos attentes. L'épuisement des contingents d'autorisations de séjour traduit l'importance de la demande de main-d'œuvre venant de l'UE, alors que le nombre d'immigrés issus d'Etat tiers continue de baisser.

L'immigration en provenance de l'UE est de plus en plus qualifiée. Ainsi, les résultats de l'enquête sur la population active occupée 2006 de l'Office fédéral de la statistique (OFS) montrent qu'en 2006 deux tiers des personnes actives étrangères ont accompli une formation du degré secondaire ou du degré tertiaire.

Les travailleurs hautement qualifiés viennent principalement de l'UE des Quinze, mais il y a des différences. La part des travailleurs qualifiés est très élevée (près de 95 %) chez les ressortissants d'Europe du Nord (surtout d'Allemagne) et d'Europe de l'Ouest, tandis que la part des travailleurs qualifiés est sensiblement plus basse (env. 53%) chez les ressortissants venant du sud de l'Europe. L'UE-8¹ fournit à ce jour surtout de la main-d'œuvre peu qualifiée.

Il est, enfin, réconfortant de constater que tous les indicateurs disponibles montrent que les personnes exerçant une activité en Suisse ne sont pas évincées du marché du travail (2^e rapport de l'Observatoire de l'Accord sur la libre circulation des personnes ALCP).

3. L'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie sert l'intérêt de la Suisse. Elle élargit le bassin de recrutement des entreprises suisses, ouvre de nouveaux marchés et consolide la voie bilatérale.

Des délais transitoires – à négocier – permettront de limiter l'immigration en provenance de ces deux nouveaux pays membres de l'UE. La Suisse pourra ainsi se protéger, pendant quelques années, contre d'éventuelles vagues d'immigration. Elle leur ouvrira son marché de l'emploi seulement au moment où leur prospérité économique aura augmenté et où la pression migratoire aura diminué en conséquence. Ceci aussi grâce à la contribution à la cohésion dans le cadre de la loi fédérale sur l'aide aux Etats d'Europe de l'Est. Par ailleurs, selon les pronostics pour la période s'étendant au-delà de 2014, l'évolution démographique entraînera un accroissement de la demande de main-d'œuvre, si bien que l'élargissement du bassin de recrutement sera sans conteste dans l'intérêt de notre pays.

1 Les dix nouveaux membres moins Chypre et Malte, qui ne sont pas soumis aux délais transitoires.